

**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 4'131'800.- pour financer la première étape de mise en œuvre de la mesure stratégique "la formation, moteur du changement" du Plan climat cantonal**

du 20 juin 2023

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

**Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit d'investissement de CHF 4'131'800.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la première étape de mise en œuvre de la mesure stratégique "la formation, moteur du changement" du Plan climat vaudois.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement et amorti" en 5 ans.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 20 juin 2023.

La présidente du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

*S. Evéquoz*

*I. Santucci*

Date de publication : 4 juillet 2023

Délai référendaire : 12 septembre 2023